

Travail de master (4 crédits ECTS)

I. La procédure

Le travail se déroule de la manière suivante:

1. L'étudiant(e) ayant passé avec succès les examens IUR III peut rédiger un travail de master.
2. L'étudiant(e) qui souhaite rédiger un travail de master doit s'inscrire auprès du Décanat en indiquant le jour prévu pour débiter le travail et la branche dans laquelle le travail est rédigé.
3. L'étudiant(e) va chercher son sujet au Décanat au jour indiqué. Le travail de master devra être déposé au Décanat **au plus tard quatorze jours après la remise du thème**. Si le travail n'est pas rendu dans les délais, il est définitivement refusé.

Pour l'année académique 2011/2012, les travaux de master doivent être déposés au plus tard:

- le **10 novembre 2011** pour les étudiant(e)s souhaitant terminer leurs études à la 1^{ère} session 2012;
 - le **15 mars 2012** pour les étudiant(e)s souhaitant terminer leurs études à la 2^e session 2012;
 - le **7 juin 2012** pour les étudiant(e)s souhaitant terminer leurs études à la 3^e session 2012.
4. Le professeur communique à l'étudiant(e) ses remarques et la note attribuée au mémoire, en principe à l'occasion d'une entrevue. Il informe le Décanat du résultat du mémoire.

II. La forme

Le travail de master vaut **quatre crédits ECTS**. Il comporte:

1. une page de garde mentionnant au moins les indications suivantes: l'auteur (nom, prénom, adresse actuelle, numéro de téléphone, adresse email, numéro d'immatriculation, nombre de semestres), la branche, le titre et le destinataire du travail (le professeur);
2. une table des matières (avec indication des pages correspondantes);
3. une liste des abréviations utilisées;
4. une bibliographie complète des ouvrages et articles effectivement utilisés (pages numérotées en chiffres romains);
5. le corps du texte (pages numérotées en chiffres arabes);
6. en annexe, la déclaration signée selon laquelle le travail est bien une œuvre personnelle.

Le corps du texte comprend entre 20 et 30 pages. Il est structuré en paragraphes. L'orthographe et la grammaire sont correctes. Le style est sobre: «une phrase, une idée», «un paragraphe, un groupe d'idées». La présentation est soignée et unifiée pour l'ensemble du travail. Les références à la doctrine et à la jurisprudence figurent en notes.

La rédaction d'un travail de séminaire est un travail personnel qui impose une totale honnêteté scientifique quant aux sources utilisées. Les citations doivent être exactes et indiquer précisément leur source. Toutes les citations littérales doivent figurer entre guillemets. L'étudiant(e) veillera à mentionner suffisamment de références. Le lecteur doit savoir, pour chaque phrase, si l'énoncé s'appuie sur une référence et, si oui, sur laquelle. En l'absence de référence, le lecteur présumera que l'étudiant(e) fournit sa propre appréciation.

Le travail doit être l'œuvre de l'étudiant(e). **Un séminaire reprenant textuellement des auteurs sans utilisation des guillemets ou un travail s'appuyant sur des ouvrages sans indication des références constitue un plagiat**; il sera sanctionné par un échec et communiqué à la Commission d'examens qui en informe le Conseil des professeurs et le Rectorat conformément à l'art. 29 du Règlement du 28 juin 2006 pour l'obtention du Bachelor of Law, du Master of Law, du Master of Arts in Legal Studies et du doctorat en droit.

Pour le reste, l'étudiant(e) se reportera à l'ouvrage P. TERCIER/C. ROTEN, *La recherche et la rédaction juridiques*, 5^e éd., Genève/Zurich/Bâle 2007.

Un travail qui n'est pas formellement correct sera refusé.

III. Le contenu

De manière générale, le travail comprend:

1. une introduction comprenant en principe une explication et une délimitation du sujet, la description des objectifs de la recherche, la structure générale du travail et, au besoin, la définition des notions pertinentes;
2. une présentation des problèmes qui se posent;
3. la discussion de ceux-ci à la lumière de la loi, de la jurisprudence et de la doctrine récentes;
4. une prise de position personnelle;
5. une conclusion qui résume brièvement les solutions retenues en cours d'analyse.

Le travail doit être structuré. Il conduit par un enchaînement logique à l'étude du thème à traiter. C'est sur celui-ci que l'essentiel de l'analyse portera. Le travail doit s'en tenir au sujet; il faut en particulier renoncer à d'interminables entrées en matière.